

SUP / Université Rennes 2
Service Universitaire de Pédagogie



ÉTUDIER À DISTANCE

Guide 2018/19

	PAGE
1. OFFRE DE FORMATION	4
2. ÉTUDIER À DISTANCE	6
3. CRITÈRES D'ADMISSION	8
4. FRAIS D'INSCRIPTION	10
5. S'INSCRIRE	12
6. BIEN DÉMARRER	16

Le Service Universitaire de Pédagogie (SUP) de l'université Rennes 2 propose 11 formations diplômantes en enseignement à distance : 9 licences, 1 master et un diplôme d'université.

L'inscription dite "libre" permet, dans le cadre d'une formation non diplômante, d'avoir accès aux différents contenus pédagogiques des licences proposées par le SUP.

FORMATIONS DIPLÔMANTES

LICENCE

LANGUES

- » ANGLAIS LLCER
- » BRETON LLCER
- » ESPAGNOL LLCER

LETTRES

- » LETTRES MODERNES
 - parcours proposés à partir de la L2:
 - Lettres Modernes
 - Métiers des Bibliothèques
 - Professorat des écoles

SCIENCES HUMAINES

- » PSYCHOLOGIE
- » SOCIOLOGIE

SCIENCES SOCIALES

- » ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE - A.E.S
 - parcours proposés à partir de la L3:
 - Administration Générale et Territoriale
 - Management des Organisations
- » HISTOIRE
 - parcours proposés à partir de la L3:
 - Sciences Historiques
 - Sciences Politiques

» GÉOGRAPHIE

parcours proposés à partir de la L2 :

- Géographie
- Aménagement du territoire

MASTER

LANGUES

» BRETON LLCER

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DIDACTIQUE

» FRANÇAIS LANGUE ÉTANGÈRE ET LANGUE SECONDE - FLE.S

FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

INSCRIPTION LIBRE

L'inscription libre vous offre la possibilité de suivre les enseignements constitutifs des diplômes de licence proposés à distance.

Vous pouvez choisir "à la carte" jusqu'à 10 unités d'enseignement, quels que soit la filière ou le niveau, afin d'avoir accès aux espaces cours qui vous intéressent.

» *Ce type d'inscription ne confère pas le statut étudiant et ne permet pas de se présenter aux examens.*

Retrouvez l'offre de formation sur www.univ-rennes2.fr/sup
rubrique > Les formations

2 ÉTUDIER À DISTANCE

LES COURS

Les contenus pédagogiques sont diffusés grâce à la plateforme d'enseignement à distance CURSUS. Après identification, vous accédez à votre espace personnel et naviguez dans les différents espaces en ligne.

Les "espaces cours" regroupent les documents, les informations et les conseils utiles et nécessaires pour l'apprentissage et la préparation aux examens.

Un panel d'outils pédagogiques est à disposition des enseignant-e-s qui peuvent vous proposer différents types de contenus : diaporama sonorisé, classe virtuelle, vidéo, document audio, PDF, exercice en ligne, etc.

LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT

En parallèle des moyens de contact "classiques" (mail, téléphone et prise de rendez-vous), un système de forums via CURSUS vous permet d'échanger et de partager vos interrogations avec l'équipe pédagogique, le personnel administratif, ainsi qu'avec les étudiant-e-s à distance. Un forum "tutorat" vous permet de poser tout au long de l'année vos questions concernant, l'organisation des études, la méthodologie, la vie étudiante, etc.

Des temps de regroupement sont prévus durant l'année (sauf exception). Un calendrier prévisionnel vous indique en début d'année les samedis concernés en fonction des filières. A l'approche de la date prévue, une convocation vous précise les horaires et les salles.

» *La présence aux regroupements est conseillée mais n'est pas obligatoire.*

LA BIBLIOTHÈQUE

Le Service Commun de Documentation (SCD) vous donne accès à de nombreuses ressources en ligne : un catalogue des ouvrages et

documents disponibles à l'emprunt, des guides et tutoriels pour se familiariser avec la recherche documentaire, des bases de données thématiques permettant de télécharger des articles et ouvrages, etc.

Un système de réservation spécifique aux étudiant-e-s à distance permet de demander la mise à disposition de documents à la bibliothèque centrale pour un retrait lors d'un jour de regroupement où vous prévoyez de vous déplacer à l'université.

Davantage d'informations : www.bu.univ-rennes2.fr

L'ORIENTATION

Le Service Universitaire d'Information et d'Orientation et Insertion professionnelle (SUIO-IP) propose des outils de recherche et d'information, des ateliers et des conseils personnalisés afin de vous accompagner au mieux dans votre projet d'études.

Davantage d'informations : www.univ-rennes2.fr/suio-ip

LES EXAMENS

Des modalités d'examen propres aux étudiant-e-s à distance sont prévues. Il s'agit principalement d'examens sur table mais certaines épreuves peuvent prendre la forme de dossiers ou devoirs à transmettre par voie numérique ou postale.

Un calendrier d'examen spécifique aux étudiant-e-s à distance est établi. Les épreuves sur table de la première session se déroulent à l'issue de chacun des semestres (janvier puis mai). Une deuxième session (le «rattrapage») est prévue courant juin et concerne les deux semestres.

- » Si vous avez besoin de vous loger sur Rennes durant les examens, n'hésitez pas à consulter les informations dédiées à l'hébergement temporaire disponibles sur notre [page Espace Etudiants](#) (rubrique Vie étudiante).

FORMATIONS DIPLÔMANTES

Deux critères sont pris en considération pour l'accès aux formations à distance :

1. Le diplôme
2. La dispense d'assiduité

1 CRITÈRE DE DIPLÔME

En fonction des souhaits des candidats-e-s, deux types d'accès sont à distinguer:

» L'ACCÈS DE DROIT

- **Inscription en Licence 1**

Diplôme requis : Baccalauréat ou Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.)

- **Inscription en Licence 2 ou 3**

Prérequis : L'étudiant-e justifie de l'obtention de l'année inférieure du même diplôme.

Ex: les candidats-e-s ayant déjà validé la première année de psychologie lors d'un précédent cursus universitaire, ont un accès de droit en deuxième année de psychologie (L2).

» L'ACCÈS PAR VALIDATION DES ACQUIS (équivalence)

Dans le cadre de la procédure de "Validation des Acquis Professionnels et Personnels" (VAPP 85), une commission pédagogique peut autoriser l'accès à un niveau de formation auquel le-la candidat-e ne pourrait prétendre sur la base des diplômes qu'il ou elle possède.

- » N'hésitez pas à consulter les informations disponibles à ce sujet sur notre [page Critères d'admission](#).

2 CRITÈRE DE DISPENSE D'ASSIDUITÉ

L'accès aux formations à distance est réservé aux personnes n'ayant pas la possibilité d'assister aux cours en tant qu'étudiant-e assidu-e. Lors de la demande d'admission, ainsi qu'à chaque réinscription, il est nécessaire de justifier du critère qui permet d'être "dispensé-e d'assiduité" (*les candidats-e-s au D.U. F.L.E.S ne sont pas concerné-e-s*).

Peut prétendre à la dispense d'assiduité :

1. Toute personne résidant dans l'Union Européenne et justifiant d'une des situations suivantes durant l'année de formation :

- En activité professionnelle (minimum 10h hebdomadaire)
- Inscrit-e à Pôle Emploi depuis au moins trois mois
- Chargé-e de famille ou femme enceinte
- Raison médicale certifiée par le médecin universitaire
- Inscription en double cursus
- Artiste
- Sportif-ve de haut niveau
- En détention

2. Tout-e français-e expatrié-e hors Union Européenne durant l'année de formation.

3. Toute personne "ayant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante" durant l'année de formation.

FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

Toute personne, étudiant-e ou non, résidant en France ou non, qui souhaite accéder aux enseignements, sans passer les examens, peut procéder à une "inscription libre" en s'acquittant des frais d'inscription.

Retrouvez les critères d'accès sur www.univ-rennes2.fr/sup rubrique > Critères d'admission

FORMATIONS DIPLÔMANTES

Pour accéder aux cours proposés à distance, vous devrez procéder à 3 règlements :

1. La contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC)
2. Les droits d'inscription universitaire
3. Les frais spécifiques liés à l'enseignement à distance

1 CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant·e s'inscrivant dans un établissement d'enseignement supérieur doit régulariser sa situation¹ vis à vis de la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Cette cotisation est destinée à "favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant·e-s et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention"².

Le montant de cette contribution est fixé en 2018/19 à 90€.

2 DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES

Pour obtenir le statut et la carte d'étudiant·e, chaque étudiant·e doit s'acquitter des droits d'inscription universitaires.

Ce montant est établi chaque année par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Il s'élève en 2018/19 à :

- 170€ pour une inscription en licence ou en D.U.
- 243€ pour une inscription en master

¹ Certains cas prévus par la loi

² LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

2 FRAIS SPÉCIFIQUES LIÉS À L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le montant des frais liés à l'enseignement à distance s'élève en 2017/18 à 190€ par année.

Ce montant est dégressif dès lors que le nombre d'unités d'enseignement qui composent l'année est inférieur à 5.

Nombre d'unités d'enseignement (UE)	Tarifs en euros Année 2017/18
Année complète (5 UE et plus)	190
4 UE	175
3 UE	130
2 UE	85
1 UE	45

FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

Dans le cadre de l'inscription "libre", vous pouvez choisir jusqu'à 10 unités d'enseignement (UE). Vous réglez en fonction du nombre d'UE. Le coût est plafonné à partir de 5 UE.

Ce type d'inscription n'offre pas la possibilité de se présenter aux examens.

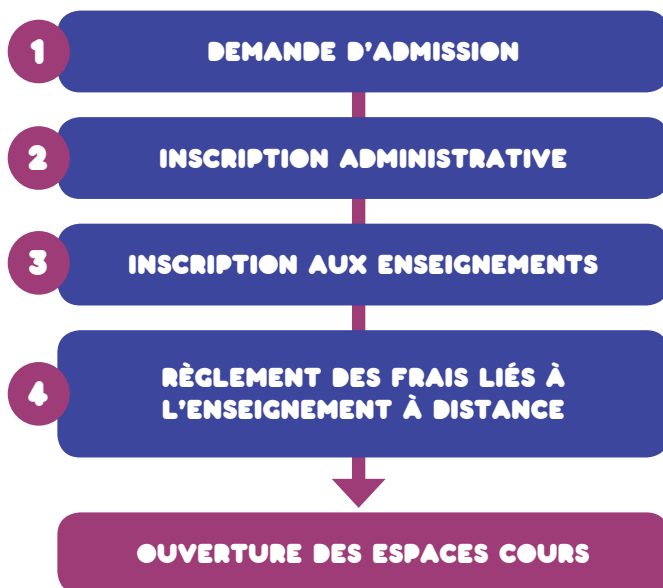
Nombre d'unités d'enseignement (UE)	Tarifs en euros Année 2017/18
1 UE	65
2 UE	130
3 UE	195
4 UE	260
5 à 10 UE	325

» *Les personnes inscrites dans un cursus étudiant à l'université Rennes 2 durant l'année en cours bénéficient d'un tarif spécifique correspondant au tarif UE des formations diplômantes (cf tableau haut de cette page).*

Retrouvez les frais d'inscription sur www.univ-rennes2.fr/sup rubrique > Frais d'inscription

FORMATIONS DIPLÔMANTES

La procédure d'inscription avant l'accès aux cours comprend 4 étapes :



1 DEMANDE D'ADMISSION

Vous vous connectez à la plateforme de préinscription **CANDIDATURES** à partir du calendrier accessible sur notre site. Les campagnes d'admission débutent généralement mi-mars. Certaines périodes sont courtes, c'est pourquoi nous vous conseillons de prendre connaissance des dates et procédures généralement actualisées sur notre site début mars.

- » *Si vous étiez inscrit-e à Rennes 2 entre 2016 et 2018 et que vous souhaitez vous réinscrire au même diplôme, vous n'êtes pas concerné-e par cette étape. Vous devez procéder directement à l'inscription administrative (cas de réinscription).*

La procédure sur l'application CANDIDATURES consiste en trois étapes (un guide complet est disponible sur notre [page S'inscrire](#)):

1. CRÉATION DE "L'ESPACE CANDIDAT"

Vous créez un compte personnel et renseignez les informations relatives à votre identité et votre parcours (formation, stages, expériences professionnelles, etc.).

2. CANDIDATER

Vous ajoutez un ou plusieurs vœu(x) en choisissant dans la liste des formations proposées. Vous téléchargez ensuite les justificatifs demandés puis validez votre ou vos candidature(s) une fois complétée(s). Les demandes sont reçues puis traitées par la scolarité qui vous informe directement dans votre espace candidat de l'évolution de vos démarches.

» *Il n'est pas possible d'ajouter un vœu en dehors des dates de campagnes. Pensez à vous renseigner avant de candidater.*

» *Seuls les fichiers de type PDF, JPG ou PNG sont acceptés en téléchargement*

3. AVIS DE LA COMMISSION

Suite au retour des différentes commissions, vous êtes informé-e de l'avis donné à votre ou vos candidature(s) via votre espace candidat.

» *Un avis favorable ne vaut pas inscription. Le cas échéant, vous devez confirmer votre vœu afin de pouvoir vous inscrire administrativement.*

2 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Si vous avez reçu un avis favorable suite à une demande d'admission ou que vous êtes dans le cas d'une réinscription, vous procédez à l'inscription administrative aux dates indiquées sur notre site. Vous recevez la carte d'étudiant-e à l'issue de la procédure.

1. OBTENIR L'ATTESTATION RELATIF À LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Vous régularisez votre situation sur le [site du Ministère](#) et obtenez l'attestation indiquant votre numéro CVEC.

2. RÉGLER LES DROITS D'INSCRIPTION

Vous vous acquittez du montant par carte bancaire grâce à une des deux applications dédiées (première inscription ou réinscription).

3. TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous prenez connaissance via l'application **PJWEB** des éventuelles pièces justificatives requises pour finaliser votre inscription. Vous transmettez le ou les fichier(s) demandé(s) et suivez l'évolution de votre dossier en ligne en vous reconnectant sur **PJWEB**.

4. RÉCEPTION DE LA CARTE D'ÉTUDIANT·E

Si votre dossier est complet, vous recevez la carte d'étudiant·e par voie postale. Le courrier contient votre numéro étudiant ainsi que les identifiants vous permettant d'activer votre compte informatique Rennes 2 (**compte SESAME**).

3 INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS

Après avoir activé votre compte SESAME, vous vous connectez, aux dates indiquées sur notre site, à votre Environnement Numérique de Travail (**ENT**) afin de procéder à l'inscription pédagogique et nous transmettre votre sélection pour les enseignements à choix.

» AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES

Tout étudiant·e admis·e dans une formation garde la possibilité de saisir la Commission pédagogique dont il-elle relève pour demander une dispense d'une ou plusieurs unité(s) d'enseignement de la formation à laquelle il-elle s'inscrit, au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur (exemple : demande de dispense de la langue vivante). Dates et procédures indiquées sur **notre page "S'inscrire"**.

4 RÈGLEMENT DES FRAIS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Suite à l'inscription pédagogique, vous vous acquittez des frais liés à l'enseignement à distance en vous connectant à l'application dédiée à partir de **notre page**. Vous vérifiez puis validez votre contrat

pédagogique et réglez par carte bancaire en ligne.

Après vérification de votre dossier par nos services, l'accès aux cours est ouvert par ordre chronologique aux personnes dont l'inscription a été complétée (carte d'étudiant·e envoyée + règlements effectués).

FORMATIONS NON DIPLOMANTES

Vous consultez la rubrique "Les formations" sur notre site afin de vous familiariser avec le programme des filières qui vous intéressent. Les fiches formation vous permettent de noter l'intitulé des unités d'enseignement (UE) auxquelles vous souhaitez accéder.

Après avoir effectué votre choix, vous prenez connaissance de la procédure à partir de notre rubrique "S'inscrire" afin de nous transmettre votre sélection et d'effectuer le règlement.

» *Vous pouvez choisir jusqu'à 10 UE par année universitaire.*

Davantage d'informations sur www.univ-rennes2.fr/sup
rubrique > S'inscrire

FORMATION CONTINUE

Vous devez vous rapprocher du Service de Formation Continue (SFC) si vous êtes concerné·e par une de ces situations :

- Tout ou partie des frais de scolarité est pris(e) en charge par un organisme tiers (employeur, Pôle Emploi, etc.).
- Un suivi de formation est requis par un organisme tiers durant la formation (attestation de présence, etc).

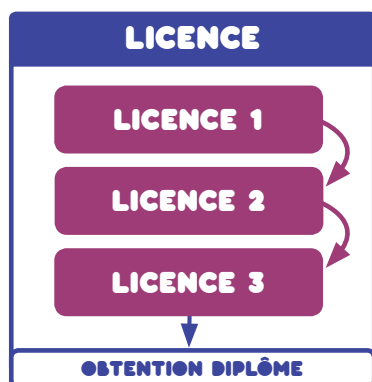
Davantage d'informations sur www.univ-rennes2.fr/sfc
ou par mail : sfc@univ-rennes2.fr

6 BIEN DÉMARRER

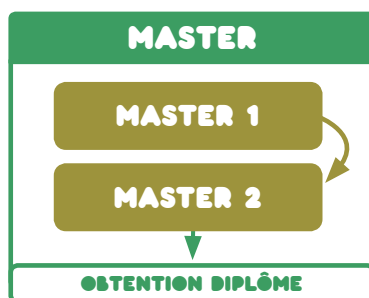
Dans cette dernière partie, vous trouverez des éléments d'information pour vous familiariser avec le système universitaire et vous permettre de bien commencer votre formation à distance.

LE DIPLÔME

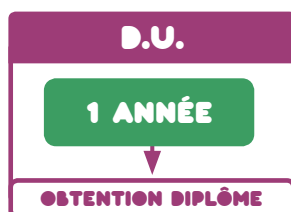
Chaque diplôme est constitué d'une ou plusieurs année(s).



La licence comporte 3 années d'études.



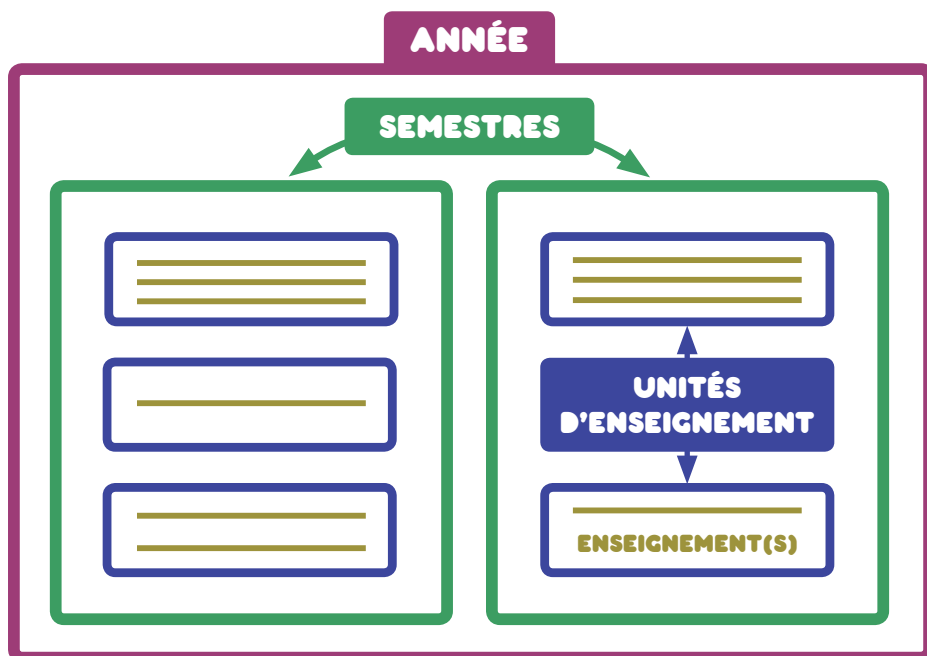
Le master comporte 2 années d'études.



Le diplôme d'université est constitué d'une seule année d'études.

Chaque année est constituée de deux semestres qui comportent plusieurs unités d'enseignement (UE).

Chaque UE peut contenir un ou plusieurs enseignement(s).



VOTRE ANNÉE

N'hésitez pas à prendre connaissance au plus tôt du calendrier universitaire dans la rubrique "Vie étudiante - Scolarité" (*organisation des études*) du **site de l'université** pour vous familiariser avec les différentes périodes à venir.

Un module de méthodologie de travail en accès libre sur la **plateforme CURSUS** vous offre des pistes et conseils pour "Apprendre à distance" (apprentissage, organisation, etc.) et vous organiser au mieux en fonction des dates importantes (rétroplanning...).

L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'ENT regroupe sur une même page de nombreux accès vers des ressources en lien avec votre formation : scolarité, orientation, vie étudiante, bibliothèque, etc.

C'est notamment à partir de l'ENT que vous établissez votre contrat pédagogique ou que vous consultez vos notes.

L'ACCÈS AUX COURS

Pour optimiser la navigation sur la **plateforme d'enseignement CURSUS**, vous vous connectez à Internet en haut débit.

Afin de minimiser les incompatibilités informatiques, vous utilisez de préférence une configuration PC et optez pour le navigateur Mozilla Firefox. Veillez à maintenir votre système et vos programmes à jour.

Vous accédez à votre espace personnel CURSUS après identification. Parmi la liste de vos cours, repérez votre "Page d'accueil". Elle regroupe de nombreuses ressources relatives à votre formation.

Prenez le temps de vous familiariser avec les différentes rubriques : forums, regroupements, examens, etc.

ACCUEIL - LICENCE 1 PSYCHOLOGIE SUP-CED

Tableau de bord > Cours > Cours du SUP (distanciels) > Licences > Licence Psychologie > Psycho - L1 > TD1ANN1

[?](#) Découverte de la page d'accueil [➔](#) [Bibliothèque universitaire de Rennes 2](#) [➔](#) [Méthodologie de travail](#)

Informations sur votre formation

[📄](#) Examens [👥](#) Regroupements

RAPPEL : Nous vous rappelons que vous devez impérativement utiliser une version récente de Mozilla Firefox pour visionner votre cours.

[📧](#) Forum des nouvelles

exemple haut de page d'accueil CURSUS

Deux tableaux semestriels présents sur cette page vous donnent accès à l'ensemble de vos "espaces cours".

Cours			
Semestre 1			
Enseignements fondamentaux			
UEF	Code	Enseignant	Cours
1	TDF111	M. Besançon F. Derindk S. Ethel A. Noël	Psychologie cognitive : générale et différentielle
2	TDF121	N. La Pastourel N. Michineer A. Somat F. Terrade	Psychologie sociale
3	TDF131	N. Boujrad C. Vaillant-Capitaine H. Coustillas S. Vincent	Biologie générale et neurosciences comportementales
UEM1	TDM111	P. Morchain F. Derindk	Introduction aux méthodes (psycho cognitive et sociale)
ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX			
Cliquez ici pour y accéder			
Méthodologie Générale			
Méthodologie documentaire			

exemple de tableau semestriel

LES EXAMENS

Les **Modalités de Contrôle de Connaissances** (MCC) précisent le type d'examen pour chaque unité d'enseignement (UE). N'hésitez pas à les consulter afin d'anticiper et vous préparer au mieux en adaptant vos révisions à chaque épreuve (oral, écrit, dossier, etc.).

La **Charte des examens** encadre et précise l'organisation et la tenue des épreuves. Elle contient également de nombreuses informations sur le système de validation des UE et l'obtention des diplômes.

Les dates précises des épreuves sont communiquées au minimum 15 jours avant le début des périodes d'examens.

Davantage d'informations en consultant la rubrique "Vie étudiante/ Scolarité" sur le site de l'université : www.univ-rennes2.fr

COMMUNICATION

Plusieurs moyens vous sont offerts pour échanger et communiquer tout au long de l'année.

1 BOITE MAIL RENNES 2

Une adresse **courrier électronique** personnelle est automatiquement générée lors de votre inscription. Elle sera utilisée par l'université durant votre formation pour vous transmettre de nombreuses informations, parfois importantes! Pensez à l'activer et à la consulter régulièrement.

2 FORUMS CURSUS

Différents types de forums positionnés sur **CURSUS** vous permettent de contacter l'équipe du SUP:

» DANS CHAQUE ESPACE COURS :

Un forum adresse directement vos questions d'ordre pédagogique à l'enseignant-e en charge du suivi.

» SUR VOTRE PAGE "ACCUEIL":

Méthodologie : Une tutrice ou un tuteur vous accompagne tout au long de l'année dans le forum "Espace tutorial".

Accès aux cours, regroupements : Une personne gestionnaire répond à vos questions dans le forum "Organisation de votre année".

Echange entre étudiant-e-s : Le forum "Entre étudiant-e-s" vous permet de contacter les personnes en formation à distance.

Actualités : Le "Forum des nouvelles" vous communique des informations essentielles relatives à l'enseignement à distance.

Vous êtes inscrit-e par défaut à ces forums qui transmettent automatiquement les messages à votre boîte mail Rennes 2. Vous pouvez modifier certains paramètres d'abonnement (fréquence de réception) directement via CURSUS.



ACCUEIL :

du lundi au vendredi
de 14h à 17h

Campus Villejean - Rennes
Place du recteur Henri Le Moal
Bâtiment T (PNRV) - 3^{ème} étage

02 99 14 14 14

RENSEIGNEMENTS :

WWW.UNIV-RENNES2.FR/SUP

